

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2603

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2119 en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 11 mars 2005 a classé les offres et choisi celle du groupement solidaire Signature-Legros TP pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 400 000 €HT minimum et 1 600 000 €HT maximum, soit 1 600 000 €HT minimum sur quatre ans et 6 400 000 €HT maximum sur quatre ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture et la pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement solidaire Signature-Legros TP pour un montant annuel de 400 000 €HT minimum et 1 600 000 €HT maximum, soit 1 600 000 €HT minimum sur quatre ans et 6 400 000 €HT maximum sur quatre ans.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,